

Publié le 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Etaient absents/excusés : Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation.....	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Nombre d'absent	1
Pour.....	16
Contre	0
Abstention :	0

N°12 : Renouvellement de la convention pharmacie-EHPAD relative à la préparation des doses à administrer 15 septembre 2024 au 14 septembre 2025, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Depuis 2017, l'ensemble des Etablissements pour Personnes Agées pour Personnes Âgées (EHPAD) du CCAS de LA ROCHELLE, sans Pharmacie à Usage Interne (PUI), externalise la prestation de Préparation des Doses à Administrer (PDA) pour les résidents hébergés en leur sein. Cette prestation n'a pas de caractère obligatoire pour les résidents (respect de la liberté du choix de l'auxiliaire médical par le résident) et n'entraîne aucune conséquence financière pour eux et les EHPAD du CCAS.

La convention a pris fin cette année et au vu de l'évaluation faite via les directeurs des EHPAD (cf. ci-dessous), il est proposé sa reconduction à l'identique (1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction) avec les officines actuelles :

- ↪ Pharmacie DUTEIL (EHPAD PORT NEUF)
- ↪ Pharmacie LES MINIMES (EHPAD LES MINIMES).

En effet, l'évaluation met en exergue les points positifs suivants :

- Les pharmacies sont ouvertes sur des horaires larges y compris le samedi ;
- Les pharmaciens sont réactifs par rapport à la demande de livraison, y compris les demandes urgentes ;
- Ils sont à l'écoute et disponibles pour gérer les demandes d'ajustements en matière d'organisation ;
- Ils mettent à disposition du matériel type chariot de distribution des médicaments.

Cette nouvelle convention pour les pharmacies Duteil et des Minimes est couverte par la période du 15 septembre 2024 au 14 septembre 2025, voire jusqu'au 14 septembre 2027 en cas de double reconduction.

Publié le 21/10/2024

La Pharmacie FAUVEL (EHPAD CHAMP DE MARS et MASSIOU), souhaitant sortir de ce partenariat, accepte quant à elle dans ce contexte, d'accompagner les deux établissements jusqu'au 31 décembre 2024, le temps de trouver un autre partenariat pour ces 2 établissements. La convention pour cette pharmacie couvre donc cette période de 3 mois.

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE